

VIA LE SDÉ

Montréal, le 16 juin 2026

M^e Carolina Rinfret
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Énergir-Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification
des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026
Dossier de la Régie : R-4334-2026
Notre dossier : G10124728**

Chère consœur,

La présente a pour but d'informer la Régie que l'Association des consommateurs industriels de gaz (l'« ACIG ») ne s'oppose pas à la demande de suspension d'Énergir visant l'application des modifications aux conditions de service et Tarif (« CST ») faisant référence à l'obligation pour les nouveaux raccordements de certaines clientèles d'être assujettis uniquement au service de gaz de source renouvelable (« GSR »), et ce, jusqu'au 1er octobre 2026 ([B-0115](#)).

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.Nicolas Dubé
ND/